RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 02009
Numéro SIREN : 379 587 900
Nom ou dénomination : THOM

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt 70364

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 22-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R070364

N° GESTION : 1992B02009

N° SIREN : 379587900

DENOMINATION : THOM

ADRESSE : 55 rue d'Amsterdam 75008 Paris

DATE D'ACTE : 26-03-2020

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Démission de commissaire aux comptes suppléant

DocuSign Envelope ID: 54E1325E-5640-47D3-A294-AB8D07ADE5F3

THOM
Société par actions simplifiée au capital de 150.221.175 €
55 rue d'Amsterdam – 75008 Paris
RCS Paris 379 587 900
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 MARS 2020

[…]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2019 et sur les comptes dudit exercice ;
- Du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice ;

Approuve les comptes et bilans dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat net comptable bénéficiaire de 29.744.707 Euros.

L'Associé Unique prend acte qu'une dépense de loyer non déductible sur véhicule de tourisme de 39 k€ a été engagé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019. Il s'agit de la seule dépense visée par les articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice clos.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme de 29.744.707 Euros, de la manière suivante :

- 1.487.235 Euros au poste « Réserve légale », correspondant à 5% du bénéfice de l'exercice conformément à l'article L. 232-10 du Code de commerce, qui serait ainsi égal à 6.852.845 euros ;
- 28.257.472 Euros à titre de distribution de dividendes, soit environ 2.8216 Euros par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter des présentes décisions concernant l'approbation des comptes et dans le délai déterminé à l'article L. 232-13 du Code de commerce.

Pour satisfaire aux obligations de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé le montant total des dividendes versés est susceptible de constituer un revenu éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3.2° du Code général des impôts, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des Impôts.

DocuSign Envelope ID: 54E1325E-5640-47D3-A294-AB8D07ADE5F3

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents sont de :

EXERCICE CLOS LE	NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES (AU MOMENT DE LA DISTRIBUTION)	DIVIDENDES BRUTS DISTRIBUES PAR ACTION, ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	AUTRES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	REVENUS DISTRIBUES NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
30 sept. 2016	10.014.745	2,93266 € 2,995583 € Dividende exceptionnel mis en distribution au titre des sommes distribuables au 30 septembre 2016	/	/
30 sept. 2017	10.014.745	3,07635 €		
30 sept. 2018	10.014.745	3,3238 €		

[…]

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

prend acte de l'arrivée du terme du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société CERA, société à responsabilité limité, dont le siège social est situé au 31 rue Henri Rochefort - 75017 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 353 091 879, ainsi que de l'arrivée du terme du mandat du co-commissaire aux comptes suppléant de la Société, Monsieur Philippe Sallé de Chou, né le 1er décembre 1959 à Bourges (18), de nationalité française et domicilié au 120 rue de Javel – 75015 Paris, lors de la présente décision d'approbation des comptes.

décide de renouveler le mandat du co-commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2025 ; et

décide, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, de ne pas procéder au renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes suppléant.

[…]

DocuSigned by:
864142BF99E0475...

Certifie Conforme
Le Président
Monsieur Eric Belmonte